

**L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2018**

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11

## **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

*Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Lapierre Gaboriault, CPA pic<sup>1</sup>*

Montréal, le 2 avril 2019

---

<sup>1</sup> Par Julie Gaboriault, CPA auditeur, CA

# L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

(non audité)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations des membres	276 331 \$	269 905 \$
Exposants, publicités et commandites	88 671	66 550
Inscriptions	6 823	21 816
Frais d'adhésion et d'admission	9 175	3 388
OSMD	6 849	13 698
I.Q.S.A.J.	-	8 698
Autres	<u>1 883</u>	<u>328</u>
	<u>389 732</u>	<u>384 383</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	82 866	-
Services aux membres et réseaux	91 800	87 979
Direction générale	-	57 925
Congrès et autres activités	26 940	20 745
Frais de gestion	12 047	18 031
Honoraires	41 318	32 483
Services comptables	19 297	17 510
Frais de réunion	3 754	3 009
Dons, bourses et gratifications	8 500	2 000
Déplacements	7 532	4 687
Loyer	15 589	14 887
Assurances	2 626	2 661
Télécommunications	-	398
Site web	929	2 600
Publicité et promotion	363	9 390
Entretien et réparations	1 073	2 222
Fournitures et frais de bureau	20 261	16 192
Honoraires professionnels	3 700	3 700
TPS et TVQ non récupérables	10 627	13 100
Frais bancaires	8 336	2 069
Créances irrécouvrables	11 848	-
Amortissement des immobilisations	<u>1 880</u>	<u>1 619</u>
	<u>371 286</u>	<u>313 207</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>18 446</u></u> \$	<u><u>71 176</u></u> \$

**L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

(non audité)

	<b>Affecta- tions internes</b> (note 3)	<b>Titre protégé</b> (note 3)	<b>Investi en immobi- lisations</b>	<b>Non affecté</b>	<b>2018 Total</b>	<b>2017 Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	20 000 \$	26 223 \$	3 724 \$	98 316 \$	148 263 \$	77 087 \$
Excédent des produits sur les charges	-	243	(1 880)	20 083	18 446	71 176
Investissement en immobilisations	(3 199)	-	3 199	-	-	-
Affectations internes (note 3)	<u>20 000</u>	<u>34 000</u>	<u>-</u>	<u>(54 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>36 801</u></u> \$	<u><u>60 466</u></u> \$	<u><u>5 043</u></u> \$	<u><u>64 399</u></u> \$	<u><u>166 709</u></u> \$	<u><u>148 263</u></u> \$

# L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

## BILAN

31 DÉCEMBRE 2018

(non audité)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	134 269 \$	101 604 \$
Placements temporaires (note 4)	108 533	51 364
Débiteurs (note 5)	17 894	43 141
Frais payés d'avance	<u>1 960</u>	<u>1 472</u>
	262 656	197 581
IMMOBILISATIONS (note 6)	<u>5 043</u>	<u>3 724</u>
	<u>267 699</u> \$	<u>201 305</u> \$
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs	23 557 \$	12 150 \$
Revenus perçus d'avance	<u>77 433</u>	<u>40 892</u>
	<u>100 990</u>	<u>53 042</u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTATIONS INTERNES	36 801	20 000
TITRE PROTÉGÉ	60 466	26 223
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	5 043	3 724
NON AFFECTÉ	<u>64 399</u>	<u>98 316</u>
	<u>166 709</u>	<u>148 263</u>
	<u>267 699</u> \$	<u>201 305</u> \$
Engagement contractuel (note 7)		

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

(non audité)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	18 446 \$	71 176 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	<u>1 880</u>	<u>1 619</u>
	20 326	72 795
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	25 247	3 238
Frais payés d'avance	(488)	(72)
Créditeurs	11 407	3 118
Revenus perçus d'avance	<u>36 541</u>	<u>11 433</u>
	93 033	90 512
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	<u>(3 199)</u>	<u>(1 354)</u>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	89 834	89 158
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<u>152 968</u>	<u>63 810</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<u><u>242 802</u></u> \$	<u><u>152 968</u></u> \$
<b>CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	134 269 \$	101 604 \$
Placements temporaires	<u>108 533</u>	<u>51 364</u>
	<u><u>242 802</u></u> \$	<u><u>152 968</u></u> \$

# L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

**31 DÉCEMBRE 2018**

(non audité)

---

### **1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour principal objectif de promouvoir l'architecture paysagiste et aider au développement de la profession.

### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

#### **Comptabilisation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées mensuellement et les autres produits sont constatés lorsque le service est rendu.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.



# L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

(non audité)

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Instruments financiers**

##### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

# L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

(non audité)

### 3. AFFECTATIONS INTERNES

La réserve "titre protégé" a été constituée dans le but de contribuer à la reconnaissance du titre professionnel. Tous les revenus du placement titre protégé y sont affectés. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'y affecter une somme supplémentaire de 34 000 \$.

De plus, le conseil d'administration a résolu d'affecter des sommes totalisant 40 000 \$ à titre de réserve dédiée à la mise à jour des équipements informatiques et logiciels de l'organisme. Une somme de 3 199 \$ a été utilisée à cette fin au cours de l'exercice. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

### 4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Placement titre protégé, sans échéance, 1,20 % (0,55 % en 2017)	103 385 \$	12 750 \$
Placement sans échéance, 0,85 %	79	38 614
Dépôt à terme, échéant en février 2019, 1,50 %	<u>5 069</u>	-
	<u>108 533</u> \$	<u>51 364</u> \$

### 5. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Comptes clients	17 142 \$	26 292 \$
Taxes à la consommation à recevoir	<u>752</u>	<u>16 849</u>
	<u>17 894</u> \$	<u>43 141</u> \$

### 6. IMMOBILISATIONS

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement informatique	<u>13 820</u> \$	<u>8 777</u> \$	<u>5 043</u> \$	<u>3 724</u> \$

# L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

(non audité)

---

### 7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 7 416 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2019	7 416 \$
------	----------

### 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

# L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

**31 DÉCEMBRE 2018**

(non audité)

---

### **8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

#### **Variation des risques**

L'exposition de l'organisme aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.